

Ce document contient des renseignements essentiels sur la série investisseurs du Fonds de croissance HSBC Horizon Patrimoine (le « Fonds ») que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du Fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée au 1 888 390-3333 et à l'adresse global_asset_management@hsbc.ca, ou visitez le www.hsbc.ca/ressourcesenplacement.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres placements et respecte votre tolérance au risque.

Bref aperçu

Code du Fonds :	HKB403	Gestionnaire du Fonds :	Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée
Date de création de la série :	5 avril 2018	Gestionnaire de portefeuille :	Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée
Valeur totale du Fonds au 31 mars 2019 :	0,9 M\$	Distributions :	Revenu : annuellement, vers la fin du mois de décembre Gains en capital : annuellement, vers la fin du mois de décembre
Ratio des frais de gestion (RFG) :	1,00 %*	Placement minimal :	500 \$ (initial), 50 \$ (additionnel); ou 25 \$ dans le cadre d'un programme de placements réguliers

*Avec prise d'effet le 17 mai 2019, les frais de gestion de cette série ont été réduits. Si cette modification avait été en vigueur pendant l'exercice précédent, le RFG ajusté aurait été de 0,75 %.

Dans quoi le Fonds investit-il?

Le Fonds investit dans un portefeuille diversifié composé d'autres fonds communs de placement et/ou de FNB, et emploie une répartition stratégique de l'actif comme principale stratégie de placement. Le Fonds a établi une répartition de l'actif qui repose sur ses objectifs énoncés. Le gestionnaire de portefeuille peut rajuster la répartition de l'actif du Fonds en fonction de la conjoncture économique et de la valeur relative des titres dans le Fonds.

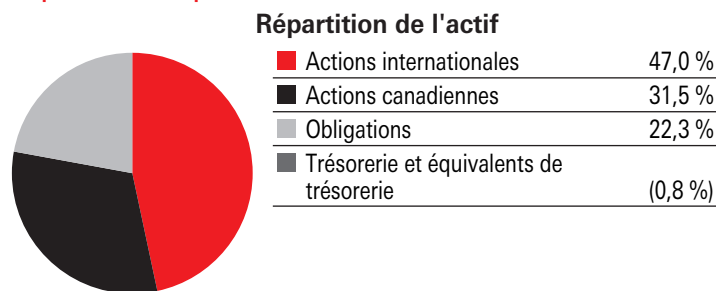
Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du Fonds au 31 mars 2019. Ces placements changeront au fil du temps.

Dix principaux placements au 31 mars 2019

1. iShares Core S&P/TSX Capped Composite Index ETF	31,47 %
2. iShares Core S&P Total US Stock Market ETF	26,71 %
3. iShares Core Canadian Universe Bond Index ETF	22,30 %
4. iShares Core MSCI Total International Stock ETF	20,33 %
5. Autres	-0,81 %
Pourcentage total des 10 principaux placements	100,00 %

Nombre total de placements 4

Répartition des placements au 31 mars 2019



Quels sont les risques associés à ce Fonds?

La valeur du Fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés au Fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée estime que la volatilité de ce Fonds est **faible à moyenne**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du Fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du Fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

Faible	Faible à moyen	Moyen	Moyen à élevé	Élevé
--------	-----------------------	-------	---------------	-------

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du Fonds, consultez la rubrique **Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme?** dans le prospectus simplifié du Fonds.

Aucune garantie

Comme la plupart des fonds, ce Fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du Fonds?

Cette section vous indique le rendement annuel des parts de série investisseurs du Fonds depuis sa création. Les frais du Fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du Fonds.

Rendements annuels

Ces renseignements ne sont pas disponibles, car le Fonds place des parts de série investisseurs depuis moins d'une année civile.

Meilleur et pire rendement sur 3 mois

Ces renseignements ne sont pas disponibles, car le Fonds place des parts de série investisseurs depuis moins de 12 mois consécutifs.

Rendement moyen

Ces renseignements ne sont pas disponibles, car le Fonds place des parts de série investisseurs depuis moins de 12 mois consécutifs.

À qui le Fonds est-il destiné?

Ce Fonds peut convenir aux investisseurs qui :

- cherchent à obtenir un revenu d'intérêts faible à modéré
- cherchent à accroître leur capital à long terme
- ont un horizon de placement à long terme
- ont un degré de tolérance au risque faible à moyen

! Le Fonds ne convient pas aux investisseurs ayant un degré de tolérance au risque faible ou un horizon de placement à court ou à moyen terme.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous payez de l'impôt sur votre quote-part des bénéfices imposables du Fonds et sur les gains en capital que vous réalisez au moment du rachat de votre placement. Le montant à payer varie en fonction des taux d'imposition qui s'appliquent à votre situation et du type de bénéfices réalisés par le Fonds (p. ex. des intérêts, des dividendes, des gains en capital, etc.) et selon que vous détenez ou non votre placement dans un régime enregistré d'épargne-retraite ou un autre régime enregistré.

Rappelez-vous que si vous détenez votre placement hors d'un régime enregistré, vous recevrez un feuillet fiscal indiquant votre quote-part des bénéfices du Fonds. Vous devez déclarer votre quote-part des bénéfices imposables, laquelle s'ajoute à votre revenu imposable, qu'elle soit versée en argent ou réinvestie. Vous devez également calculer vos gains en capital imposables réalisés au moment du rachat.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de série investisseurs du Fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition

Aucuns frais d'acquisition ne s'appliquent aux parts de série investisseurs du Fonds.

2. Frais du Fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du Fonds.

Au 31 décembre 2018, les frais du Fonds s'élevaient à 1,09 % de sa valeur, ce qui correspond à 10,90 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur du Fonds)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion (qui comprennent la commission de suivi) et des frais d'exploitation du Fonds. Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée a renoncé à certains frais du Fonds. Autrement, le RFG aurait été plus élevé.	1,00 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais d'opérations du Fonds.	0,09 %
Frais du Fonds	1,09 %

3. Renseignements sur la commission de suivi

La commission de suivi est versée tant que vous possédez des parts du Fonds. Elle couvre les services et/ou les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent.

Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée verse la commission de suivi à la société de votre représentant. Elle la prélève sur les frais de gestion du Fonds et la calcule en fonction de la valeur de votre placement.

Montant de la commission de suivi	
En pourcentage (%)	En dollars (\$)
De 0 % à 0,25 % de la valeur de votre placement annuellement	De 0 \$ à 2,50 \$ annuellement sur chaque tranche de 1 000 \$ investie

4. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais pour acheter, détenir, vendre ou échanger des parts du Fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des parts que vous vendez ou échangez dans les 30 jours de votre dernière souscription de parts, ou si vous effectuez des échanges entre des fonds de façon excessive. Ces frais sont remis au Fonds.
Frais d'échange	Votre représentant peut demander jusqu'à 2 % de la valeur des parts que vous souscrivez si vous échangez vos parts contre des parts d'un autre fonds ou d'une autre série du même fonds.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de parts d'un fonds dans les 2 jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par les lois sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du Fonds, communiquez avec Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du Fonds.

Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) Limitée
 885 West Georgia Street, 3rd Floor
 Vancouver (C.-B.) V6C 3E8
 Sans frais : 1 888 390-3333
 Courriel : global_asset_management@hsbc.ca
www.hsbc.ca/ressourcesenplacement

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.